

138 PRODUCTIONS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 50.000 €

10 Cité Paradis
75010 PARIS

SIREN 900 099 235 RCS PARIS

EXTRAITS DE LA 1^{ÈRE}, 6^{ÈME} et 7^{ÈME} RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2024

Première résolution

L'Associée unique, statuant sur le rapport du Président sur la situation et l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, déclare approuver les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils sont présentés, et les opérations figurant dans les comptes ou résumés dans le rapport.

Sixième résolution

L'Associée unique décide de nommer, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029 :

en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire :

- **SAS SECOGEREC**

au capital de 120.000 €

dont le siège social est 17 Rue Marie Curie à Saint-Sébastien-Sur-Loire (44)

SIREN 329 263 966 RCS Nantes


représentée par l'EURL Jalla Invest, elle-même représentée par M. Julien Fiolleau

Le Commissaire aux Comptes titulaire étant une société pluripersonnelle, aucun Commissaire aux Comptes suppléant n'est désigné.

Septième résolution

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, afin d'accomplir toutes formalités légales prescrites par la Loi.

DocuSigned by:



F15A5BC246BB4E7...